

Le messin Moneo Applicam grignote le titre-restaurant

by Usine Nouvelle - samedi, février 02, 2013

<http://correspondances.fr/le-messin-moneo-applicam-grignote-le-titre-restaurant/>

La carte de Moneo-Resto sera rechargée en ligne.

Institution salariale depuis cinquante ans, le titre-restaurant sera bientôt remplacé par une carte à puce. Présentée en octobre 2012, la carte Moneo-Resto est le premier support magnétique compatible avec les terminaux de paiement de tous les restaurateurs. Distribuée aux salariés, elle sera rechargée en ligne tous les mois par les employeurs. Elle sera valable trois ans.

Constitué de la reprise voici un an de Monéo, le spécialiste national du porte-monnaie électronique, et d'Applicam, pionnier messin de la carte à puces, le pôle monétique du fonds BlackFin Capital Partners effectue ainsi une entrée remarquée sur un gros marché : utilisé par 3,5 millions de personnes, le titre-restaurant représente un volume annuel de 5,5 milliards d'euros.

Implanté depuis trente ans à Metz, Applicam, qui emploie 60 salariés, assurera la gestion du dispositif. Les équipes commerciales parisiennes de Monéo, fortes d'une trentaine de personnes, prospecteront les quelque 122 000 entreprises accordant des titres-restaurant. Les restaurateurs affiliés au réseau verront leurs transactions réglées en deux jours, contre plus d'un mois pour un titre en papier. Les concurrents n'ont pas tardé à organiser la réplique. L'Association professionnelle des émetteurs de titres de services (APETDS) a interpellé les ministères de tutelle pour dénoncer une offre « en totale contradiction avec la loi ». Resto Flash a dégainé une application permettant de régler les repas de portable à portable, solution qu'il assure compatible avec la législation en vigueur.